

# Différences

mr  
ap

Avril 1995 - N° 162

## ☐ SOMMAIRE

Dossier	
Emploi et exclusion	2 à 4
Actualités	
Questions aux candidats	5
Le spectre du gitan	5
Expo et film	
L'esclavage	6
Le racisme par Albert Memmi	7
International	
Le MRAP à Hambourg et à Berne	8
Droits de l'Homme	
Le rapport 1994 de la CNCDH	9
Chrono	
Le MRAP au congrès de la LDH	10
Hommage	
à Paul-Emile Victor	12
Appel de personnalités	12

## Dossier

# EMPLOI ET EXCLUSION : CE QUE DIT LE DIRECTEUR DE L'ANPE

*Le MRAP a porté plainte pour diffamation raciale à l'encontre de Michel Bon, directeur de l'ANPE, pour des propos qu'il a tenus au cours d'un colloque en octobre dernier. Le procès est à l'instruction. Pour l'heure, nous publions une analyse linguistique de la transcription de l'intervention de M. Bon, réalisée par Véronique de Rudder, universitaire.*

☞ page 2

## éditorial

## Sondages

Deux sondages viennent d'être publiés. Le premier réalisé par l'INED montre un certain nombre de réalités qui prouvent l'intégration des immigrés tandis que le second, réalisé dans le cadre du rapport de la CNCDH, confirme la banalisation du racisme.

Le sondage de l'INED s'est, pour la première fois, intéressé aux immigrés et à leurs enfants; 13 000 personnes ont été interrogées. Les résultats balaient les idées reçues, tordent le cou aux fantasmes, ils interpellent les candidats à l'élection présidentielle.

Les chiffres sont incontournables. Regardons-les. Les mariages mixtes progressent. La moitié des garçons d'origine algérienne ont une épouse ou une petite amie française. Le quart des filles épouse un Français. A ceux qui voient derrière chaque immigré maghrébin un terroriste ou un intégriste en puissance, la réalité répond par une réalité plus proche du contexte global de notre pays : 70% des hommes et 60% des femmes ne pratiquent aucune religion.

Ces chiffres devraient donner à réfléchir aux candidats à l'élection présidentielle. Deux tiers des enfants d'Algériens sont inscrits sur

les listes électorales. Espérons que ces chiffres créeront un sursaut chez les candidats; car il faut bien constater la tiédeur, voire la mollesse des partis sur l'immigration et la lutte contre le racisme. Le second sondage vient souligner la nature paradoxale et contradictoire de l'opinion publique. En un mot, au moment où les immigrés s'intègrent, le racisme sévit tout comme un cancer au flanc de notre société. Le racisme se banalise et s'enracine. Selon le rapport de la CNCDH, 2 Français sur 3 ont des idées racistes. 65% s'avouent « pas très », « un peu », ou « plutôt racistes ». Les maghrébins sont placés en tête de ce palmarès de la xénophobie ! 62% estiment qu'il y a trop d'Arabes, 53% pensent que les immigrés sont une charge.

Un nouvel espoir pourtant : la majorité des Français pense que le racisme est un danger et ils sont 67% à faire confiance aux associations pour combattre le racisme. C'est toute l'importance et la responsabilité que chaque antiraciste a pour relever ce défi. ♦

Moulood Aounit

Il paraît que l'on s'étonne. Le procès intenté par le MRAP à Michel Bon, directeur général de l'Agence Nationale pour l'Emploi, pour diffamation à raison de l'appartenance raciale surprend, voire choque. Mauvais procès envers un homme qui a montré de grandes qualités humaines, fondamentalement opposé au racisme? C'est sans préjugé que nous avons tenté de le savoir. Pour situer dans leur contexte les quelques mots retenus par l'accusation, nous avons soumis l'intégralité de l'intervention de Michel Bon au colloque de la Fondation de France sur l'exclusion (octobre 1994) à une analyse de contenu systématique. La méthode adoptée est simple dans son principe. Elle consiste à repérer les « associations positives » (les éléments d'énoncés qui vont ensemble : équivalence, synonymie, ressemblance, implication, compatibilité...) et les « associations négatives » (les éléments d'énoncés qui s'opposent : dissemblances, antonymie, incompatibilité, opposition, contrariété...). Ainsi, notre propos n'est pas d'instruire un procès : il nous importe peu, ce faisant, de savoir si Monsieur Bon est ou non raciste : seuls nous importent les contenus explicites et implicites des paroles et des phrases qu'il a dites. Seul, donc, le texte de son discours, tout le texte, mais seulement le texte, est pris en compte, sans aucune autre considération extérieure, afin d'en tirer le contenu objectif -ouvert ou latent- non seulement, mais y compris, pour ce qui concerne la diffamation ou l'incitation à la discrimination raciale (1).

### **tout le texte, seulement le texte**

L'essentiel de l'exposé de M. Bon est organisé à partir de l'idée que le travail tertiaire, aujourd'hui majoritaire, « *ce n'est pas la même chose* » et « *ça ne demande pas les mêmes qualités* » que le travail industriel. Il souligne en particulier deux points qui lui paraissent reliés à l'exclusion : l'importance de la relation travailleur-client dans les activités de service et la faiblesse des gains de productivité dans les emplois non qualifiés du tertiaire. La fin de son exposé souligne deux « *paradoxes* » : d'une part, la permanence de l'attachement au travail alors que diminue, globalement, le temps qui lui est consacré; d'autre part, la demande croissante d'insertion sociale adressée à l'entreprise au regard de son retrait historique du

champ de l'intervention sociale. Nous ne nous attarderons pas ici sur ces deux derniers points.

Michel Bon explique d'emblée que, dans les services, on ne produit pas un bien « *tangible* » et que la relation prestataire de service-client est essentielle : « *la qualité de ce qui va être fait va dépendre étroitement de la relation qui va s'établir entre le prestataire de service et le client* » et, plus loin : « *la qualité du service est co-produite par le prestataire et le client* ».

### **acquis culturel et qualités relationnelles**

La première partie de son discours vise à faire comprendre que dans les services « *la qualité de ce qui va être fait* » dépend étroitement du « *talent relationnel du travailleur, de sa capacité à nouer cette relation* ». La seconde partie se veut une illustration anecdotique de ce propos. Dans la relation de ces anecdotes, comme, semble-t-il, dans la plus grande partie de son exposé, Monsieur Bon se met en scène « *rétrospectivement* » en tant qu'ex-PDG des magasins Carrefour et développe son argumentaire à partir de cette expérience passée. Il prend d'abord l'exemple de la formation de jeunes filles au métier de caissière. Il explique que leur apprentissage sur des caisses enregistreuses à lecture optique ne lui semble pas importante (« *ça ne m'intéresse pas du tout* », « *c'est très facile* ») au regard de ce qu'il juge essentiel, à savoir que ces jeunes filles (« *vos filles* », dit-il à la directrice du lycée professionnel à laquelle il s'adresse) apprennent à « *arriver le matin avec des ongles propres, les cheveux coiffés, à regarder le client dans les yeux, à dire bonjour, à dire merci* ». Car, ajoute-t-il, « *Nous, on a beaucoup de mal à leur apprendre* ». Michel Bon stipule dès le début de son exposé que les « *qualités relationnelles* », nécessaires aux emplois dans les services dépendent d'« *un acquis culturel* ». Ce sont d'ailleurs des qualités qu'il nomme tout aussi bien « *relationnelles* » que « *culturelles* », et dont il précise qu'elles ne relèvent pas « *d'un tour de main professionnel* ».

### **le point central**

La troisième partie de son discours est particulièrement intéressante. Elle se situe exactement au milieu chronologique de son

exposé et en constitue en quelque sorte le pivot. Elle forme en tout cas, objectivement, le point central de l'exposé. Monsieur Bon explicite son point de vue sur ces qualités qu'il désigne spécifiquement comme « *ce que l'on attend dans le tertiaire* » et qui, selon lui, ne paraissent guère pouvoir s'acquérir. Cette partie est reliée à l'anecdote des « *apprenties-caissières* » par la question « *Alors, pourquoi est-ce que je dis cela?* »; question à laquelle l'auteur répond immédiatement : « *Eh bien (...) parce que, par exemple, pour cette relation, ce relationnel dont je parle, on voit qu'il y a des gens, sans qu'ils n'y puissent rien, qui ne sont pas bien qualifiés pour ça* ».

On pourrait penser que l'ancien responsable de la chaîne des Carrefour s'inquiète ici comme précédemment des carences de la formation professionnelle dans les services : « *nous (les employeurs), on a beaucoup de mal à leur apprendre* ». Mais la qualification professionnelle est généralement considérée comme quelque chose qui s'obtient au terme d'un processus d'acquisition de connaissances et/ou de savoir-faire. Or, Monsieur Bon précise que selon lui, tel n'est pas le cas. Il explique d'abord que, dans l'exemple des caissières, « *ce que cherchait l'employeur* » (c'est-à-dire lui-même, lorsqu'il était PDG de Carrefour) « *c'était que le client puisse se sentir de plain-pied avec elles, pour que la relation se noue facilement* ».

Que signifie « *de plain-pied* »? Pour le Petit Larousse, deux choses, d'ailleurs complémentaires : « *au même niveau* » et « *sur un pied d'égalité* ». Or, continue Michel Bon, « *Malheureusement, il y a des gens avec lesquels on a du mal à se sentir de plain-pied* ». Et il interroge à nouveau : « *C'est quoi?* » (et non « *c'est qui?* », comme on aurait pu s'y attendre puisqu'il parle de personnes), avant de répondre sans ambiguïté : « *C'est les étrangers* ». Puis il précise : « *et plus la couleur est foncée, plus on a du mal à se sentir de plain-pied* » (notons encore le style réifiant : la couleur de « *la* » peau et non la couleur de « *leur* » peau). Suivent : « *les débilés légers, les neurasthéniques, les acariâtres et les alcooliques* ». « *Notre lot* », comme dit Michel Bon, qui, fataliste, constate : « *toutes les sociétés en ont* ».

Avant d'aller plus loin, il convient d'insister sur un point : Michel Bon ne se fait pas explicitement l'écho de ce que pensent ou

ressentent d'autres personnes, par exemple les clients. Il dit « *malheureusement* », mais n'utilise pas la forme indirecte : il ne dit pas « *il y a des gens qui ne se sentent pas de plain-pied* ». Sa syntaxe est parfaitement claire : il use du style direct et ne prend aucune distance. « *On* », dans sa phrase est tout à fait équivalent à « *je* ». Ce « *je* » est collectivement traduit par « *on* » dans la mesure où l'employeur s'associe ou s'identifie clairement au client (et non à la caissière, figure emblématique de l'employé des services!).

Mais reprenons. Il y a donc « *les étrangers* », sans distinction, avec lesquels « *on* » ne peut se sentir au même niveau ou sur un pied d'égalité, et « *la couleur de peau* » qui dénivelé les personnes à mesure qu'elle fonce (il semble qu'il n'y ait pas de client « *de couleur* » dans les services, singulièrement pas dans les magasins Carrefour!). L'équation étranger-peau foncée est curieuse. La première catégorie relève ordinairement d'une situation juridique objective, l'autre du chromatisme de l'épiderme, dont l'appréciation est plus ou moins subjective. Il est possible que Monsieur Bon les associe au titre d'un « *sentiment d'étrangeté* », le terme « *étranger* » prenant alors un sens symbolique et quasi-philosophique; si tel est le cas, son propos est quasiment tautologique : comment des personnes qui

ressentent a priori de la distance à l'égard d'autres au point de se sentir étrangères à elles pourraient-elles se sentir « *de plain-pied* » avec elles? L'ambiguïté du terme « *étranger* » est telle, dans l'emploi qu'en fait Michel Bon, qu'on ne peut ici statuer. Mais on ne peut toutefois manquer de s'interroger : Monsieur Bon ignore-t-il que s'il y a des étrangers à peau claire, il y a des Français à peau foncée? Ignore-t-il que, sentiment d'étrangeté ou non, on ne peut discriminer les offres d'emplois et de services en fonction de la nationalité ou de la couleur de peau? Le moins que l'on puisse dire est qu'une telle ignorance serait pour le moins gênante pour un directeur de l'ANPE et même pour un PDG d'une chaîne de supermarchés!

### **des équations ambiguës**

Mais le second rapprochement est aussi intéressant, hélas, malgré sa triste banalité : il associe « *les étrangers* », première catégorie des « *gens avec lesquels on a du mal à se sentir de plain-pied* », à une seconde catégorie qui n'a a priori rien de commun : celle « *des gens qui ont des problèmes personnels un peu lourds* » (débilés légers, neurasthéniques, acariâtres, etc). La relation établie par ce discours est ordonnée (les étrangers et leur couleur de peau sont cités

en premier, les « *gens qui ont des problèmes personnels* » en second), mais elle reste une relation d'équivalence en ce sens qu'elle est purement et simplement énumérative et que rien ne l'explicite (aucune phrase ou incidente ne laisse entendre quelque chose comme « *bien que leurs problèmes soient de nature différente, la situation des... et des... peut être rapprochée...* »). Etre étranger ou avoir la peau foncée équivaut donc implicitement à avoir « *des problèmes personnels un peu lourds* » tels qu'être « *débilé léger, neurasthénique, acariâtre ou alcoolique* ».

Faut-il remercier Monsieur Bon d'avoir arrêté ici son énumération? Soulignons ici un autre élément récurrent du discours. Monsieur Michel Bon oppose systématiquement « *On* » et « *Nous* » à « *Eux* », « *ces gens* », « *ces gens-là* ». Les premiers, dont M. Bon fait partie, sont les employeurs et les clients et plus globalement même, la société française dans son ensemble (« *Et ces gens-là, hier, dans un processus industriel, on pouvait les intégrer* »).

« *Ces gens-là* », continue donc Michel Bon, pouvaient être intégrés dans un processus industriel. Avec une unique précision « *à la chaîne de Renault la couleur de peau n'avait aucune importance* » (ce qui est faux, les immigrés « *de couleur* » qui ont connu la chaîne apprécieront, mais passons). Mais, surtout, Michel Bon tient à faire savoir qu'à l'inverse, dans les services, par exemple « *à la caisse d'un supermarché* », « *elle en a* ». Ainsi, selon les exemples mêmes choisis par Michel Bon au cours de son exposé, il importe peu au client d'une entreprise du bâtiment que sa maison ait été construite par un étranger à la peau foncée, puisqu'il ne le rencontre pas. Mais il ne se sent pas « *de plain-pied* » et la « *relation s'établit mal* » avec la caissière du supermarché si celle-ci n'est pas française et blanche. Il n'est plus question, dans cet exemple, des « *problèmes personnels un peu lourds* » qui, pourtant, influent plus sûrement sur le comportement des personnes concernées que leur statut juridique ou leur couleur de peau. Il n'est plus question non plus de l'apprentissage nécessaire au travail dans les services, tel qu'apprendre à arriver bien coiffé(e), les ongles propres, regarder les clients dans les yeux, etc. C'est « *par nature* », comme un fait inéluctable et sans possibilité d'être corrigé qu'« *on a du mal à se sentir de plain-pied* » avec « *ces gens-là* ».

### **Extrait de l'intervention de Michel Bon**

*Juste avant le passage ci-dessous, M. Bon rapporte une anecdote : il s'agit d'un échange de points de vue et de propos entre une directrice d'école et lui-même. Ils évoquent tous les deux la question de la formation des caissières.*

« *Alors pourquoi est-ce que je parle de cela. Et bien parce que ça permet de mesurer les difficultés de passage de l'un à l'autre, parce que par exemple, pour cette relation, ce relationnel dont je parle, on voit qu'il y a des gens, sans qu'ils n'y puissent rien, qui ne sont pas bien qualifiés pour ça, et qui ont de très grosses difficultés. Je reprends mes caissières, enfin mes anciennes caissières, plutôt. Eh bien ce que cherchait l'employeur, c'était que le client puisse se sentir de plain-pied avec elles, pour que la relation se noue facilement. Ben, malheureusement, il y a des gens avec lesquels on a du mal à se sentir de plain-pied. C'est les gens qui ont des problèmes personnels un peu lourds... : notre lot -parce que toutes les sociétés en ont- notre lot de débilés légers, notre lot de neurasthéniques et d'acariâtres, d'alcooliques etc. Bon. Et ces gens, hier, dans un processus industriel, on pouvait les intégrer : à la chaîne Renault, la couleur de la peau n'avait aucune importance. A la caisse d'un supermarché, elle, elle en a, hein. Donc une partie non négligeable du public des exclus se compose de personnes qui -pas de pot pour eux! hein -ont été fabriqués plus ou moins à la naissance d'une telle façon que ces emplois, qui sont aujourd'hui les emplois non qualifiés, qui, qui sont les emplois nécessaires pour eux, se détournent d'eux. Et que, du coup, leur intégration dans la société par le travail se fait mal. C'est une des causes, à mon avis, importantes de l'exclusion.* »

Mais Michel Bon est ensuite encore plus précis. Le « *public des exclus* », comme il dit, est, selon lui, composé pour partie « *de personnes qui ont été fabriquées plus ou moins à la naissance de telle façon que ces emplois (ceux des services) se détournent un peu d'eux*. Apparemment, « on » n'y peut rien. Être étranger, avoir la peau plus ou moins foncée, être débile léger, neurasthénique, acariâtre, alcoolique relève indifféremment « *plus ou moins* » de l'inné. C'est un problème de « *fabrication* » (sans doute « *notre lot* » de malfaçons) et, puisqu'on est dans un processus mécanique (la « *fabrication* »), eh bien ce ne sont pas les employeurs, mais « *ces emplois* », « *les emplois non qualifiés* », « *ceux qui sont nécessaires pour eux* » qui, parvenus au rang d'acteurs sociaux, « *se détournent un peu d'eux* »!

La démonstration est imparable : « *l'une des causes, à mon avis, importante, de l'exclusion* » vient du fait que « *les emplois non qualifiés* », « *nécessaires pour eux* », se « *détournent* » de « *ces gens-là* ». Du même coup, évidemment, « *leur intégration dans le travail se fait mal* ». Michel Bon a raison : « *pas de pot pour eux* »!

La quatrième partie de son exposé est con-

sacrée au rapport coût du travail-emploi et chômage. La progression du secteur tertiaire, souligne-t-il, « *s'accompagne de métiers dans lesquels les gains de productivité sont faibles* ». Or, selon M. Bon, ceci est incompatible avec la progression des salaires « *de 2,3% l'an, année après année* ». Ainsi, explique-t-il encore, si, en France, il n'y a plus de portiers d'hôtel que dans les palaces, c'est parce que le coût de leur travail est de 10 000 francs. Mais « *quand on sera à 20 000 francs, il n'y en aura plus du tout* » puisqu'« *il y a zéro gain de productivité à attendre dans ce métier* ». Ceci explique aussi l'exclusion: « *les personnes exclues sont souvent des personnes sans qualification* » dont le travail, donc, coûte trop cher. « *Eh bien, conclut Michel Bon, les personnes sans qualification ont évidemment beaucoup plus de mal à se caser à 10 000 francs par mois qu'à 3 000 ou qu'à 500, ça, c'est tout à fait clair* ».

### dérapiage?

L'analyse contextuelle, sans même entrer dans son détail, montre que les phases de Michel Bon incriminées dans le procès qui lui est intenté ne relèvent en aucune façon du dérapage. Quand bien même il aurait pris

la précaution de les prêter à d'autres, elles resteraient parfaitement dans la logique de son argumentaire, lequel vise à convaincre qu'il y a inadéquation fondamentale, quasi mécanique, entre les qualités exigées dans les emplois tertiaires - et singulièrement dans les emplois non qualifiés des services - et certains candidats à ces emplois, « *fabricés à la naissance* » d'une « *façon* » qui ne convient pas. Il n'est pas possible de se « *sentir de plain-pied* » avec « *ces gens-là* » sur lesquels la formation professionnelle n'a aucun effet (d'autant qu'elle est inadéquate) et alors que, de toute façon, ils coûtent trop cher au regard de ce qu'ils rapportent!

### un homme responsable

Ainsi, le processus d'exclusion est sans acteurs. « *Ces gens-là* » n'y peuvent rien, les « *emplois* » non plus. Ils sont simplement, par nature, incompatibles.

Nous avons ici pris en considération l'ensemble des propos tenus par Michel Bon? Il est probable que le contenu latent de son discours lui a en partie échappé. Peut-être parce qu'il est personnellement engagé dans la lutte contre les inégalités. Mais surtout parce que ce sont des propos intolérables. Ils incitent clairement les employeurs (les emplois n'agissent pas par eux-mêmes) à se « *détourner* » des étrangers, des gens à la peau foncée, des gens qui ont « *des problèmes personnels un peu lourds* » etc. Ils justifient explicitement la discrimination xénophobe et raciste et y incitent implicitement. Que Monsieur Bon ait ici plus parlé en tant qu'ex-dirigeant d'une entreprise privée ne peut en aucune façon empêcher de rapporter ses propos à son statut actuel de directeur de l'ANPE, service public, position qu'il assumait déjà lorsqu'il a prononcé ce discours.

Les employés des Agences nationales et locales pour l'emploi sont, rappelons-le, personnellement responsables au regard des lois contre le racisme et la discrimination. Leur patron, en revanche, serait-il préjugé irresponsable? ♦

Véronique de Rudder  
Sociologue  
Unité de Recherches  
Migrations et Société, C.N.R.S.

(1) *Nous tenons à la disposition des lecteurs le texte intégral de cet exposé.*

Les intertitres sont de la rédaction.

## ÉLECTIONS, QUESTIONS AUX CANDIDATS

**Au moment du bouclage de ce numéro, le MRAP faisait parvenir aux candidats une série de questions que Jean-Jacques Kirkyacharian présente très succinctement.**

Comme il le fait à chaque moment important de la vie politique de la France, le MRAP a adressé aux candidats à la « magistrature suprême » un questionnaire portant sur sept groupes de problèmes : ceux qui, selon nous, doivent faire l'objet d'une prise de position pré-électorale, parce qu'ils devront faire l'objet plus tard de prises de positions pratiques.

D'autres associations ou groupes ont aussi, de leur côté, posé d'autres questions, en particulier sur la politique étrangère, la coopération, l'écologie; quelques-unes de ces questions avaient une parenté avec les nôtres sans en refléter vraiment l'esprit. De toutes façons, il est bon que toutes les voix se fassent entendre, et pas seulement celles qui émanent régulièrement des lobbies.

### Les thèmes de nos questions

- 1 La nécessaire abrogation des lois d'août 1993 dites lois Pasqua
- 2 Les mesures propres à éliminer les problèmes sociaux qui provoquent ou nourrissent le racisme par l'exclusion (cf. le rapport de la CNCDH) : logement, emploi, enseignement, formation. Un alinéa a été réservé à l'application des dispositions de la loi Besson aux Tsiganes et Gens du Voyage.
- 3 La nécessité d'aborder autrement le problème des demandeurs d'asile, en rompant avec l'interprétation restrictive de la Convention de Genève. Insistance sur deux cas particuliers : celui des déserteurs de l'armée ex-Yougoslave et celui des Algériens.
- 4 La nécessité de signer et ratifier la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles.
- 5 La nécessité d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers, qu'ils soient européens ou non-européens.
- 6 La nécessité d'une politique résolue contre les propagandes racistes (entre autres celle du Front national), contre le

révisionnisme et l'antisémitisme en France et en Europe.

7 La politique d'aide au développement, entendue de façon concrète : la dette, le pourcentage de 0,7 % du PNB, les propositions contenues dans le rapport 1994 du PNUD (entre autres sur le commerce des armements).

Les comités du MRAP doivent désormais se préoccuper de leur intervention dans les élections municipales qui les concernent. Il peut exister dans beaucoup de villes des problèmes particuliers, sur lesquels l'intervention du MRAP s'est déjà manifestée, et qu'il faudra rappeler. Mais en règle générale, ces problèmes ou cas particuliers relèvent de ce qui, dans le questionnaire ci-dessus, est mentionné dans les paragraphes 1 et 2.

Sur le paragraphe 1, évidemment, les municipalités n'ont pas le pouvoir de réformer les lois, mais cependant les élus et les personnels municipaux ont à se déterminer face aux conditions de leur application. Le catalogue est vaste : cela va du certificat d'hébergement à la célébration des mariages, de l'information des jeunes à propos du code de la nationalité au rôle des polices municipales.

Sur le paragraphe 2, la palette d'intervention est aussi très large : environnement, écoles, encore une fois les polices municipales, la politique de prévention et d'animation, les missions locales, et n'oublions pas l'article 28 de la loi Besson. Mais on peut aussi se préoccuper des rapports Nord-Sud, de la dette, de l'aide au développement : les municipalités ont un certain pouvoir d'initiative en ce domaine; elles peuvent prendre des initiatives dans des partenariats avec des associations, des jumelages.

Ce rappel ne prétend rien apprendre aux comités ou aux militants; mais si la mobilisation se fait plus forte et plus cohérente, on aura fait un pas vers le renforcement de l'autorité politique du MRAP. ♦

Jean-Jacques Kirkyacharian

## GENS DU VOYAGE LE SPECTRE DU GITAN

En Val-d'Oise : à Eragny, le maire dans sa Lettre, à Saint-Ouen-l'Aumône, la municipalité signataire d'un tract, dénoncent des situations « intolérables » provoquées par l'afflux de Gens du Voyage. (...)

Il existe pourtant une Loi sur le Logement, du 31 mai 1990, qui, dans son article 28, stipule que toute commune de plus de 5.000 habitants doit aménager une aire d'accueil. Combien de communes ont appliqué la Loi? Pas les deux précitées. Quand on sait qu'en Ile-de-France circulent 3.000 caravanes alors qu'il n'existe que 400 emplacements, a-t-on le droit de s'insurger contre les stationnements dits « sauvages »? Nous ne méconnaissons pas les difficultés des municipalités. Le MRAP, l'an dernier, a lancé une enquête sur l'application de cette « Loi Besson ». 1.800 communes concernées, 650 réponses. Les maires ne se font pas faute de souligner les obstacles rencontrés. Que signifie le Droit au Voyage garanti par la Constitution sans lieux et stationnement décent?

### propriétaires, travailleurs, citoyens

Se sédentariser? Beaucoup le font. Leurs avatars ne sont pas terminés pour autant. Et nous touchons ici le 3e cas -le plus grave sans doute. Celui de M. le Maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) qui, dans son Bulletin Municipal *La Gerbe* s'en prend à des Voyageurs fixés sur sa commune depuis 10, 20 voire 40 ans! Des anciens du Cirque, reconvertis par nécessité, propriétaires, travailleurs, citoyens. Leur seul tort : vouloir rester « Gens du Voyage » avec leurs traditions, Monsieur le Maire se fait à leur encontre champion de la Loi et de l'ordre public. Bien entendu, la commune n'a pas d'aire de stationnement pour les Voyageurs qui voyagent... mais les sédentarisés subissent mille tracasseries. On connaissait les positions de M. Bernard sur les immigrés. Il montre la même intolérance vis-à-vis des Gens du Voyage, français depuis des générations. (...) Ces textes que nous incriminons vont à l'opposé. Ils contribuent, sciemment ou imprudemment, à renforcer l'exclusion.

D'après le communiqué du MRAP du 23 février.

# L'ESCLAVAGE, HIER ET AUJOURD'HUI

Une exposition et un film sur l'esclavage sont à votre disposition au siège du MRAP. L'exposition est ici présentée par ses concepteurs, Mireille Maner et Norbert Haddad. Nous avons également recueilli quelques mots de présentation du film (26 mn pour la version courte) par son réalisateur, Daniel Kupferstein.

## EN 19 PANNEAUX...

L'esclavage, c'est-à-dire la possession d'une personne non-libre et l'exploitation de son travail, peut être considéré comme une des formes les plus anciennes d'organisation du travail, mais aussi comme un crime contre l'humanité, selon Robert Badinter.

Des premières mentions de servitude, du Nil à l'Euphrate, à l'emploi d'hommes et de femmes dans les propriétés agricoles ou les mines de la Grèce archaïque puis classique, dans la Rome des rois, de la République et du Haut-Empire jusqu'au fonctionnement de l'institution servile au Moyen Age et des nouveaux circuits de la traite qui, du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup>, siècle sillonnèrent l'Océan atlantique, cette étude est un écho aux cas d'esclavage caractérisé, pratiques d'aujourd'hui dénoncées par les instances internationales.

L'esclavage suppose à toutes les époques l'existence de circuits de déportation (de migrations forcées!), de profits tirés de la vente de personnes et de leur force de travail, processus soutendus par des rapports de domination. C'est la période transitoire de la fin de la traite négrière aux préludes de l'invasion coloniale, de l'apartheid en Afrique du Sud et de l'enfer concentrationnaire au cœur de l'Europe, voici un demi-siècle.

Le dessin d'une histoire non-événementielle qui va porter sur les structures sociales des siècles antérieurs, leurs contestations, les protestations et les condamnations vues sous l'angle des droits de l'Homme dans

leurs cadres juridiques, débouche sur une approche anthropologique.

Il aura fallu bien des luttes, des résistances, des victoires, des débats et des combats pour aboutir à l'abolition de l'esclavage. Mais n'existe-t-il pas de nos jours ce que l'on pourrait qualifier de *nouvelles formes d'esclavage* dans le monde moderne?

Encouragée par le succès réservé aux trois exemplaires de l'exposition sur les préjugés et stéréotypes racistes, la même équipe a conçu et mis en oeuvre

**Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, l'esclavage européen est régi par des lois. Aujourd'hui, l'esclavage est aboli en théorie, mais il persiste dans des pratiques multiples.**

celle-ci.

Réalisée grâce au financement du ministère de l'Education Nationale, elle se compose de 19 panneaux de 1,50 m sur 1,20 m en couleurs. Ces panneaux plastifiés se présentent comme des cartes de géographie, légers, aisément transportables.

Elle sera gracieusement prêtée aux collèges et lycées, mais peut également être un outil utile pour les comités locaux; elle sera louée au prix de 500 francs (plus frais de port et d'assurance).

Une reproduction des 19 panneaux en noir et blanc, format 21 x 29,7cm, peut être envoyée à toute personne qui en ferait la demande. ♦

Mireille Maner et  
Norbert Haddad

## ... ET UN DOCUMENTAIRE

« Il s'agit dans mon film de l'esclavage moderne. Quatre thèmes ou quatre « profils » sont abordés. Il s'agit dans le premier cas de figure de l'esclavage domestique, c'est-à-dire pour l'essentiel des employées de maisons qui ne sont pas rémunérées ou de manière très symbolique, et qui sont dépendantes des familles avec lesquelles elles sont venues en occident comme des bagages accompagnés; ensuite il y a le cas des personnes sur lesquels sont exercés durablement des sévices sexuels ou des pressions violentes pour qu'elles

appartenant à la communauté noire des Etats-Unis.

La plupart des victimes refusent de décliner leur identité; la particularité de ce film est que les principaux protagonistes auront le visage masqué.

S'il faut comparer l'esclavage moderne et l'esclavage ancien, il faut dire que dans les deux cas, l'être humain n'a plus aucune liberté. Personne n'est plus aujourd'hui, sur le plan du droit, propriétaire de quiconque, mais les « nouveaux esclaves » ne sont à aucun moment maîtres de leur destin, ils sont sur-

exploités, dépossédés de toute liberté. Il serait bien sûr absurde de dire que les jeunes apprentis que j'ai interviewés sont esclaves mais ce qui les

en rapproche c'est qu'ils se trouvent dans l'incapacité de se défaire d'un lien autoritaire et traumatisant.

Ce n'est pas la « galère » au sens d'autrefois, mais il y a quelque chose de commun : ces personnes sont totalement dépossédées de leur vie. Elles n'ont aucun des droits que nous exerçons : le droit de faire la grève, de porter plainte, ce sont des situations extrêmes!

Les personnes que j'ai rencontrées sont dans un total isolement psychologique, parfois physique. Tout peut arriver à certains d'entre eux y compris de mourir par un acte de représailles; la menace de la violence est ici extrême » ♦

Propos recueillis par  
Chérifa Benabdessadok

# « LE RACISME », PAR ALBERT MEMMI

La première parution d'un des livres les plus connus d'Albert Memmi, *Le racisme*, date de 1982. Gallimard vient de le rééditer dans la collection Folio, vu et enrichi par l'auteur. Nous publions un extrait de la préface dans laquelle l'auteur fait le point sur le travail réalisé il y a plus de dix ans et explique en quoi la réflexion doit se poursuivre.

Depuis la première édition de ce livre, bien des remous se sont produits autour du racisme. Avec quelque naïveté, j'avais affirmé à l'époque que dorénavant « personne, ou presque, ne se reconnaît comme raciste »; cette pudeur, ou cette prudence, s'est bien estompée. Sans toujours s'affirmer ouvertement tel, on tolère des crimes racistes presque partout dans le monde; on en propose des explications, qui ressemblent souvent à des plaidoyers : les difficultés économiques, le chômage, une immigration excessive, la défense de l'identité collective... comme si le mépris, l'exclusion et le meurtre pouvaient être justifiés par des difficultés, bien réelles par ailleurs. La rhétorique et la démagogie se sont à nouveau emparées d'une affaire déjà assez bien embrouillée. Plus heureusement, de nouveaux chercheurs sont apparus qui ont repris le problème avec sérieux et compétence, et dont les enquêtes et les réflexions sont loin d'être négligeables.

Alors, pourquoi ai-je voulu répondre favorablement à la demande de mon éditeur pour donner une édition nouvelle, revue et actualisée il est vrai, de mon livre? C'est parce que sa singularité, m'a-t-il semblé, demeure. Je n'avais nullement voulu rédiger un ouvrage d'érudition, et on ne le trouvera pas ici; l'érudition, s'enrichissant tous les jours, finit inévitablement par rendre caducs les ouvrages qui en traitent. Je n'avais pas davantage cherché à retracer l'histoire du racisme, même si, chemin faisant, j'ai dû en rappeler les principales étapes et manifestations diverses. Comme dans

quelques autres de mes textes, j'ai voulu surtout rendre compte du racisme tel que je l'ai vécu : je suis parti d'une expérience, parce qu'il me semble que le constat, s'il est correctement effectué, est irrécusable. Les vœux, les propositions d'action doivent venir après; et j'ajoute :

sons successives, les mécanismes fonciers ne se démodent pas. Raison supplémentaire, donc, pour consentir à une édition nouvelle. D'autant qu'entre-temps, j'avais, moi aussi, accumulé sur le même sujet de nombreux textes plus courts, communications, notes, entretiens; il aurait été



Définition proposée par Albert Memmi et adoptée par l'Encyclopédie universalis

la philosophie, qui est pour moi un effort de la raison à partir d'une expérience même inavouée. Or il se fait, malchance pour l'homme mais chance pour le chercheur, que j'ai rencontré le racisme à plusieurs reprises et sous plusieurs formes, au moins sous sa forme coloniale, puis dans sa variété antijuive. Et lorsque j'ai été amené à décrire ces aspects de ma vie, il m'a été impossible de ne pas considérer la place qu'y avait le racisme. C'est ainsi que, bien avant mes essais systématiques, comme *Portrait du colonisé* ou *Portrait d'un Juif*, mes premiers romans, *La statue de sel* ou *Agar*, en contiennent de nombreux traits. Mais si l'actualité, l'histoire qui se faisait sous mes yeux me fournissaient du matériel indis-

pensable pour des comparai-

dommage de ne pas récupérer l'essentiel pour en enrichir l'ouvrage primitif. Le livre que voici est aussi le résultat de ces enrichissements ultérieurs. Mais le dessin reste le même : proposer une description, une interprétation, et une définition du racisme et de ce que j'ai proposé de nommer l'hétérophobie. Je continue à penser en effet que la différence est le pivot du racisme, parce que la différence fait peur, parce que l'inconnu fait peur; or cette peur suscite l'agressivité. Dans *Portrait d'un Juif*, je décrivais cette « peur agressive d'autrui » chez les enfants qui, s'ils ne sont pas en confiance, manifestent une agressivité spontanée devant un vêtement inhabituel, une coupe de cheveux insolite. Le turban et la houppe de Jean-Jacques

Rousseau provoquaient la haine des villageois plus sûrement que ses idées sur la religion ou la société. Le « Comment peut-on être Persan ? » de Montesquieu n'exprime pas seulement la curiosité et l'étonnement que suscite l'exotisme, mais aussi la méfiance et l'inquiétude.

Toutefois, cette hétérophobie n'est pas encore du racisme, lequel est une élaboration idéelle, plus ou moins fictionnelle, à partir de l'hétérophobie. De sorte que nous nous trouvons devant une construction à deux niveaux : un soubassement émotionnel, archaïque, et très largement répandu, et une argumentation réactionnelle, souvent aberrante, mais somme toute explicable, parfaitement « lisible » comme on dit aujourd'hui. Le traitement du racisme devra tenir compte de cette dualité. (...) Enfin, et bien que ma description concerne le racisme, et accessoirement l'antiracisme, pour ne pas décevoir l'attente du lecteur j'ai envisagé les traitements du racisme. En gros ils sont de trois ordres : psychologique, pédagogique et politique, correspondant en somme à trois aspects du racisme. Il faut tenter d'exorciser et de combattre cette plaie, ce raté de la relation humaine; en soi-même d'abord, l'antiracisme doit être d'abord une hygiène mentale; ensuite par la pédagogie, de l'école à l'université et même au-delà; et enfin par la répression s'il le faut. Mais tout cela suppose le choix délibéré d'une philosophie; il ne s'agit que d'un choix, il est vrai, mais il est la condition d'une certaine conception de l'éthique et de l'ordre humain. ♦

Albert Memmi

## MARSEILLE À HAMBURG

Un congrès international portant sur le thème *Migration et racisme dans les villes portuaires en Europe* s'est tenu à Hambourg du 16 au 19 février. Il était organisé par l'association Werkstatt 3, qui est un « centre de communication et d'information pour le développement, la paix et les droits de l'Homme ». Jacques Jurquet y a présenté une intervention intitulée *Racisme dans la société urbaine, le cas de Marseille* (1) dont nous publions un très court extrait.

Depuis le début des années 70, Marseille a vécu une forte montée du racisme. Sans doute, peut-on chercher des explications de ce fait du côté de la forte présence de « rapatriés » d'Algérie, européens et français, qui, pour ne pas être tous des nostalgiques de la période coloniale, ne compte pas moins dans leurs

rangs des activistes qui furent des partisans de l'Algérie française. Certains conservent dans leur esprit des sentiments racistes et de supériorité vis-à-vis des populations arabes et africaines. Mais ce n'est pas là la seule explication de la montée d'une xénophobie qui a longtemps caractérisé Marseille, par le passé, vis-à-vis d'autres

communautés étrangères. Ici nous observons ce qu'ont sans doute en commun les villes portuaires, dans la mesure où elles représentent des creusets de grouillement cosmopolite, pour reprendre une formule de l'écrivain Pierre Loti. Des contradictions d'intérêts individuels ou collectifs naissent entre des populations autochtones et des communautés immigrées en de multiples occasions économiques, sociales, culturelles et même religieuses. (...)

Ne pourrions-nous pas, par exemple, lancer un appel solennel aux pays européens pour que soient respectées et appliquées partout toutes les décisions de la Commission européenne contre le racisme? Ne pourrions-nous pas exiger que soit instituée une bonne fois pour toutes une loi européenne contre le racisme? Quelle que soit notre position sur l'Europe de Maastricht, ne pourrions-nous pas demander au Parlement de Bruxelles d'étudier

une telle loi et de la mettre à l'ordre du jour d'une de ses séances en vue de la faire adopter par un vote démocratique? Ne pourrions-nous pas également envisager, dans le strict respect de l'indépendance et de l'autonomie de chacune de nos délégations et de chacun et chacune d'entre nous, que les uns et les autres interviennent auprès de leurs propres gouvernements dans le même sens, là où n'existe pas encore une législation contre le racisme? Faire de telles propositions ne signifie nullement que le MRAP à Marseille et ailleurs ne s'en remette qu'à des textes de loi pour combattre le racisme. La tradition de notre association consiste avant tout à s'appuyer sur les masses populaires et à agir concrètement pour qu'elles interviennent sous toutes les formes possibles. ♦

Jacques Jurquet

(1) Le texte intégral de cette intervention est publié dans le dernier numéro de la publication départementale *Info-MRAP 13*.

## EX-YOUGOSLAVIE, JUGER LES CRIMES

Marie-Noëlle Bornibus a représenté le MRAP à la dernière session du Tribunal permanent des Peuples. Nous reviendrons sur la sentence qui a été prononcée dans l'une de nos prochaines éditions.

Le Tribunal permanent des Peuples, dont le siège est à Rome (1), a organisé du 17 au 20 février à Berne une première session sur l'ex-Yougoslavie. A l'ordre du jour : les arrière-plans du conflit, les violations du droit international, les responsabilités de la communauté internationale, les perspectives de paix. Il s'agit d'une initiative complémentaire au Tribunal ad hoc des Nations Unies. Outre le « tribu-

nal ex-Yougoslavie », les plaignants étaient le MRAP, une organisation latino-américaine de juristes, une association suisse pour la dignité des femmes et des enfants et France-Liberté. Ont contribué à l'aboutissement du projet : la Fondation suisse pour la paix, une union d'Eglises réformées suisse également, l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), diverses personnalités ainsi que des donateurs privés. Les avocats Marco Mona, Eliane Menghetti et Philippe Zogg ont préparé la requête.

La seconde session (qui doit se tenir à Barcelone) est en préparation. Elle concernera plus particulièrement les leçons à tirer du drame yougoslave quant au rôle des médias, aux perspectives du droit humanitaire, aux instruments nécessaires à la résolution des conflits, au besoin de créer un Tribunal pénal inter-

national permanent, à la contribution, enfin, d'une redéfinition du rôle de l'ONU et de ses structures, ce qui constitue sans doute la meilleure façon de célébrer le cinquantenaire de cette institution, à la fois indispensable et insuffisante en l'état. Cette session du Tribunal permanent des peuples aura donc permis, une fois de plus, aux citoyens que nous sommes d'exercer notre responsabilité et d'œuvrer pour la défense et, autant que faire se peut, au progrès de la démocratie. Toutes les personnes et organisations désireuses de participer à la préparation de la 2ème session et à la reconstruction de la paix en ex-Yougoslavie sont vivement invitées à nous rejoindre.

Marie-Noëlle Bornibus

(1) Cf. Différences n° 159 et 160

## COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME : LE RAPPORT 1994

Le document annuel de la CNCDH\* présente de précieux éléments d'information et d'analyse pour les militants antiracistes. Nous publions un long extrait des commentaires de la Commission sur le sondage effectué en novembre 1994 - les Français et la lutte contre le racisme, en attendant de revenir sur ce rapport avec toute l'attention qu'il mérite.

### Représentation du phénomène raciste Gravité

Une très forte majorité de personnes interrogées (89 %) estiment qu'aujourd'hui, en France, le racisme est « plutôt ou très répandu ». Cette perception de la gravité du phénomène est quasi-constante depuis février 1990 (90 %). Cette perception est confirmée par les témoignages de situations concrètes : 68 % déclarent avoir été eux-mêmes témoins de propos racistes et 55 % de comportements racistes. 25 % affirment avoir été personnellement victimes de propos racistes et 18 % de comportements racistes.

### Les victimes : « de plus en plus de Beurs »

Pour l'opinion publique française, les Maghrébins sont les principales victimes du racisme (77 %), ce qui est confirmé par les statistiques du ministère de l'Intérieur. Les jeunes Français d'origine maghrébine - *Beurs* - qui, depuis 1990, viennent en deuxième position, sont perçus comme étant de plus en plus victimes du racisme : c'est l'opinion de 67 % des personnes interrogées, soit 6 % de plus qu'en 1993. Le troisième groupe que les Français estiment principalement victime du racisme est celui des Noirs d'Afrique, mais avec seulement 35 %. Notons que l'antisémitisme, qui n'a pas disparu comme en témoignent les statistiques du ministère de l'Intérieur est, aux yeux des Français, secondaire.

### Les attitudes personnelles

#### La banalisation du racisme, un phénomène durable

En novembre 1994, 65 % des personnes interrogées estiment être personnellement « pas très, un peu ou plutôt » racistes. (68 % en 1990, 64 % en 1993). Moins d'un tiers (31 %) a le sentiment de n'être pas raciste du tout (30 % en 1990, 33 % en 1993). Deux tiers des Français (62 %) avouent avoir tenu des propos ou avoir eu des attitudes racistes « exceptionnellement, de temps en temps ou souvent », soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. 48 % ont estimé que cela était justifié et 26 % ne se sont pas posés de question. Seulement 22 % d'entre eux se sont dit, après coup, que leur réaction n'était pas vraiment justifiée.

#### Faible engagement personnel dans la lutte contre le racisme

Si l'on rapproche ces réponses des attitudes personnelles d'engagement dans la lutte contre le racisme, on constate que celui-ci est faible. Seulement 27 % sont prêtes à participer à une manifestation et 24 % à adhérer à une association antiraciste. La préférence va à

des engagements moins affirmés : 50 % se déclarent prêts à signer des pétitions et 29 % à porter le badge d'une campagne contre le racisme. Qui doit alors s'occuper de faire reculer le racisme en France? Pour une majorité de Français (68 %), c'est le Gouvernement. Viennent ensuite les élus locaux (43 %, soit 5 % de plus qu'en 1993), les associations antiracistes (38 %) et les partis politiques (37 %, soit 5 % de plus qu'en 1993). Les « autorités morales » ne viennent qu'ensuite : les intellectuels (28 %), les églises (25 %), les syndicats (15 %). (Les personnes interrogées pouvaient faire plusieurs réponses).

### Droit d'asile

#### Vocation de la France, mais mise en oeuvre mitigée

Distinguant clairement les demandeurs d'asile des immigrés, la Commission a souhaité évaluer l'état de l'opinion publique envers ceux qui sont persécutés dans leur pays et veulent trouver refuge en France. Sur le principe du droit d'asile, une majorité des personnes interrogées (64 %) estime que la France doit accueillir les étrangers dont l'état de persécution dans leur pays a été reconnu. 38 % font la distinction entre les réfugiés qui demandent l'asile politique et les réfugiés « qui ont en réalité des problèmes économiques dans leur pays ». Ces pourcentages sont en légère progression par rapport aux trois années précédentes. Il se trouve un tiers de Français (33 %, soit 7 % de moins qu'en 1991) pour qui la France doit totalement cesser d'accueillir des réfugiés, « car elle a trop d'immigrés ». (...)

### L'islam

#### Evolution des représentations

Il se trouve 57 % de sondés pour se déclarer plutôt opposés à la « constitution d'un Islam de France ». Moins d'un tiers (31 %) s'y affirme plutôt favorable. (Le sondage a été effectué en novembre 1994, soit deux mois avant l'installation du Conseil représentatif de l'Islam de France). Par ailleurs, 71 % des personnes interrogées estiment que l'intégrisme est très ou assez répandu au sein des populations musulmanes en France. 21 % pensent qu'il est peu ou pas répandu. Enfin, 85 % affirment que le fait que des jeunes filles portent le voile dans les écoles publiques françaises n'est « pas normal », car c'est une atteinte à la laïcité et à la neutralité de l'école. Ce pourcentage est en progression de 32 points par rapport à un sondage effectué cinq ans plus tôt. En novembre 1994, seuls 8 % trouvaient cela normal, « car tout le monde doit pouvoir suivre les préceptes de sa religion, même à l'école », alors qu'il s'en trouvait 34 % en octobre 1989. Le nombre de personnes qui ne se prononcent pas a sensiblement diminué (- 6 %). On notera enfin l'évolution des réponses au sondage barométrique qui demande, depuis 1990, l'opinion sur le nombre de personnes de différents groupes. Concernant les Musulmans, 59 % estiment qu'ils sont trop nombreux (contre 30 %, pas trop), alors qu'ils étaient 71 % en février 1990, 67 % en novembre 1991. L'impression d'un trop grand nombre de Musulmans décroît régulièrement.

\* Edité par *La Documentation française*, 29-31 quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07, tel (1) 40 15 70 00

# CHRONO PO UR MÉMOIRE

## EN BREF

■ Le nouveau gouverneur de l'Etat de New York élu en novembre dernier a signé le 6 mars un texte rétablissant la peine de mort pour un certain nombre de crimes. Selon les sondages, cette mesure était souhaitée par les trois quarts des électeurs!

■ Xavier Schapira séjourne pour le MRAP du 19 au 25 mars dans le Kurdistan turc. Durant cette période les Kurdes célèbrent leur propre nouvel An, célébration officiellement interdite. La présence d'observateurs internationaux pourrait atténuer la répression qui les frappe.

■ 14ème édition du festival panafricain du cinéma à ouagadougou, fin février/début mars, où vient d'être créée la première cinémathèque subsaharienne. Le premier film africain, *La noire de ...*, de Sembène Ousmane a 39 ans.

## DOUBLE PEINE

Dans un arrêt rendu le 1er février, la chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé que la «double peine» (prison plus expulsion du territoire) ne constituait pas «une sanction, mais une mesure de police à objet préventif, exclusivement destinée à protéger l'ordre et la sécurité publics». Il s'agissait en l'occurrence du cas d'un Algérien de 33 ans qui contestait le principe de son expulsion à sa sortie de prison. Cet arrêt risque de faire jurisprudence.

## CRIME A SAINT-ÉTIENNE

«Trois jours après l'assassinat du jeune Français d'origine comorienne, Ibrahim Ali, à Marseille, la haine aveugle de l'étranger a, une nouvelle fois, arraché à la vie un travailleur marocain, Mohamed Azza, père de cinq enfants, à Saint-Etienne. Le MRAP dénonce le climat délétère de rejet de l'étranger ou de l'immigré et s'indigne de la publicité donnée aux slogans xénophobes, climat et slogans qui génèrent des crimes à répétition. (...) Le MRAP prend toutes dispositions pour engager des poursuites judiciaires à titre de partie civile». Communiqué du 27 février.

## NADIA KURYS RELAXÉE

Le tribunal correctionnel de grande Instance de Privas a, le 1er mars, relaxé Nadia Kurys, responsable du MRAP d'Aubenas de la plainte

d'un commissaire départemental des polices urbaines de cette ville. Nadia Kurys avait été citée à comparaître pour avoir «dénoncé au procureur de la République un fait de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires contre les services de police en l'espèce leur inertie à diligenter une enquête judiciaire...». «Le MRAP, dans son ensemble, et Nadia Kurys en particulier, tiennent à remercier tous ceux qui ont su manifester leur soutien dans cette affaire d'atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux».

## DISPARITION DE PAUL-ÉMILE VICTOR

Le célèbre explorateur, auteur de nombreux livres, de carnets de croquis, d'albums pour enfants, prix Jean Walter de l'Académie française est décédé le 7 mars à Bora-Bora. C'est en 1968 qu'il signe son engagement en faveur de

«l'écologie scientifique» en fondant une Fondation pour la sauvegarde de la nature. Il était membre du comité d'honneur du MRAP.

## M. BERNARD RÉCIDIVE

Le maire de Montfermeil, Philippe Bernard, a déclaré dans une interview parue le 7 mars dans *Le Parisien* qu'il s'insurge contre «l'inscription scolaire d'enfants dont les familles sont en délicatesse avec la loi» et avance qu'il «n'admet pas les inscriptions d'office». Le MRAP a réagi le jour même en rappelant qu'il «n'appartient pas à un élu, quel qu'il soit, de subordonner l'inscription scolaire d'enfants au regard de la situation régulière ou non de leurs parents. Refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi en raison de l'appartenance des enfants ou de leurs parents à une nation déterminée est constitutif de discrimination raciale, délit qui de la part de tout

dépositaire de l'autorité publique relève de l'article 423-27 du nouveau code pénal. Le tribunal correctionnel de Grenoble en a jugé ainsi par un arrêt du 18 juillet 1991, en déclarant qu'un maire ne pouvait s'ériger en juge, ni de la situation juridique des étrangers, ni de la mise en oeuvre de la réglementation du séjour des étrangers en France».

## L'ÉMIGRÉ EN FRANCE

Sortie en France le 8 mars de *L'émigré*, le 31<sup>ème</sup> long métrage du plus réputé des cinéastes égyptiens, Youssef Chahine. Le film est une libre interprétation de la vie de Joseph, personnage de l'Ancien Testament, fils de Jacob et de Rachel. Il est surtout une belle fresque dédiée à ceux qui ne se résignent jamais au (mauvais) sort que la naissance ou les vicissitudes de l'existence leur réservent. Bien que ce long métrage co-produit par la France ait fait le plein des

entrées en salle en Egypte (700 000 billets vendus), un avocat connu pour son appartenance à la mouvance la plus extrémiste parmi les partis religieux, a porté plainte pour blasphème.

## ENDANGER D'EXPULSION

Rabah Gani, 24 ans, de nationalité algérienne, se trouve à Marseille dans l'attente d'une expulsion après avoir refusé d'embarquer dans l'avion qui devait le reconduire à Alger. Ce jeune homme est en France depuis 1989, sa mère y réside depuis plusieurs années ainsi que ses frères et soeurs. Pour le MRAP, «le droit de vivre en famille, pourtant reconnu par l'article 8 de la Convention européenne signée par la France, vient d'être bafoué. Le MRAP s'indigne d'autant plus d'une telle mesure que la situation actuelle en Algérie nous fait craindre pour sa vie. Le MRAP a saisi le ministère de l'Intérieur ainsi que le préfet des

Bouches-du-Rhône dans l'espoir d'obtenir à titre humanitaire l'abrogation de l'arrêté de reconduite à la frontière» communiqué du 10 mars.

## VIOLENCES EN TURQUIE

Un quartier d'Istanbul habité en majorité par des «alevis», une tendance chiite atypique de l'islam turc qui compte 15 millions d'adeptes, a fait l'objet de meurtriers affrontements le 13 mars. Ce jour-là, des manifestations violentes faisaient suite à un attentat qui avait eu lieu dimanche 12 mars coûtant la vie à trois alevis mitraillés dans un café. La communauté «alevie» connue pour son attachement à l'égalité sociale et à l'égalité entre hommes et femmes semble devenir la cible des intégristes musulmans. Les habitants du quartier accusent la police d'avoir «fermé les yeux» sur cette attaque armée des fascistes et des islamistes». Dans un com-

munique publié le 15 mars, le MRAP soutient que «cette alliance ouverte du pouvoir dit républicain avec l'extrême droite devrait faire réfléchir les soutiens européens du régime turc...» Il soutient la manifestation organisée le 18 mars à 14 heures place de la République à Paris par les organisations des originaires de Turquie et appelle les Parisiens à y participer nombreux».

## LE MRAP A GENÈVE

Membre depuis plusieurs années du sous-comité des ONG contre le racisme et les discriminations de l'ONU, le MRAP a été porté à la vice-présidence de cette instance le 10 mars dernier. Plusieurs organisations internationales d'orientations très diverses font partie de cette instance.

## GHANA, LE NORD S'EMBRASE

De violents affronte-

ments ont eu lieu au nord du Ghana le 12 mars. Selon un communiqué officiel, ils auraient 20 morts et plusieurs blessés. Ces affrontements opposent deux communautés rivales. En février 1994, ce même type d'affrontements ont fait plus de 20000 morts.

## RAPPORT 94 DE LA CNCDH

Paul Bouchet, président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, a remis le 21 mars le rapport 1994 sur «la lutte contre le racisme et la xénophobie en France». M. Bouchet a souligné au cours de la conférence de presse qui s'est tenue le même jour que trois droits fondamentaux ne pouvaient pas souffrir de dérogation, même en temps de crise : le droit d'asile, le droit à une vie familiale normale et décente et le droit des enfants à la scolarité. Il a enfin évoqué l'idée d'une «loi de programmation» qui s'attacherait à l'adoption d'une politique globale contre l'exclusion.

## CART COM

Les cartes du 21 mars ont été, pour la première fois cette année, distribuées gratuitement dans les lieux publics par Cart Com. Si l'expérience s'avère positive, cette distribution sera étendue à l'ensemble de la France l'année prochaine. Ces cartes sont bien sûr à votre disposition.

Éléments d'information recueillis par Chérifa Benabdessadok

## EN BREF

■ Le gendre de Jean-Marie Le Pen, Samuel Marechal, a été condamné le 22 mars par le tribunal correctionnel d'Auch à 8 mois de prison et 5000 francs d'amende pour «coups et blessures volontaires et complicité».

■ La manifestation nationale «pour le droit aux visas» des Algériens qui s'est déroulée à Nantes le 25 mars a réuni plusieurs milliers de personnes. Parmi les personnalités qui se sont exprimées, Jacques Derrida a déclaré : «Le gouvernement français a tellement conscience du caractère inadmissible de la situation, qu'il vient d'interdire la publication du nombre de visas accordés ou refusés. Aurait-il honte de sa politique?».

■ Entrée en vigueur des accords de Schengen le 26 mars pour une période transitoire axée sur le contrôle aux frontières extérieures.

## LE MRAP AU CONGRÈS DE LA LDH

Alain Callès a représenté le MRAP au 75<sup>e</sup> congrès de La Ligue des Droits de l'Homme qui s'est tenu à Créteil le week end du 18 mars. C'est maître Henri Leclerc qui a été élu à la présidence de l'association en remplacement de Madeleine Rebérioux. Pour le nouveau président de la LDH, en cas de succès de la droite à l'élection présidentielle, «il y a un danger réel d'aller encore plus loin que les lois Pasqua... Comme ils seront incapables de résoudre les problèmes économiques de la France, ils prendront à nouveau les immigrés comme boucs-émissaires. La gauche, elle, maintiendra probablement un statu quo, pourtant dramatique... Nos préoccupations se tournent également vers problèmes internationaux, le problème algérien est, aujourd'hui, l'un des plus terribles». Dans son intervention, Alain Callès a notamment déclaré : «La période que nous traversons est difficile tant sur le plan social et économique que sur le terrain politique de l'organisation sociale. Il est nécessaire, dans ce contexte, de développer de nouvelles solidarités, fondées sur les valeurs républicaines de la Fraternité et de l'Égalité. Et, au-delà, il nous faut reprendre l'offensive sur la mise en pratique d'une nouvelle citoyenneté dans le cadre d'un nouveau contrat social».

## MORT AU DÉPÔT DES ÉTRANGERS

Un jeune Marocain de 24 ans s'est pendu dans une cellule du dépôt des étrangers de la préfecture de Paris dans la nuit du 14 au 15 mars dernier. On se souvient du scandale qu'avait provoqué en novembre 1993 la publication de photos des lieux prises par des avocats du Gisti. Dès le 17 mars, une délégation composée de membres de la famille du jeune Marocain, de responsables du MRAP et de l'avocat de la famille ont été reçues par le chef de cabinet du préfet de police, M. Basselier. La «délégation a informé le chef de cabinet de l'intention de la famille de porter plainte contre X pour recherche des causes de la mort et non-assistance à personne en danger. En effet, plusieurs témoignages des amis de la famille qui ont rendu visite à Mohamed Akil ont confirmé que ce dernier se plaignait à plusieurs reprises d'ennuis de santé sans jamais pouvoir, malgré ses demandes, rencontrer un médecin... C'est la raison pour laquelle la délégation a demandé expressément que les étrangers présents au centre de rétention ce soir du 15 mars puissent ne pas être expulsés pour rester à la disposition de la justice. Plus généralement, elle a exprimé son indignation devant les conditions inhumaines de rétention administrative que tout un chacun s'accorde à dénoncer. Elle a réclamé la fermeture du centre de rétention de Paris qui dépend directement de l'autorité du préfet de police». Communiqué du 17 mars.

# APPEL

Au moment où nous mettons ce numéro sous presse, plusieurs dizaines de personnes, connues ou anonymes, ont signé cet appel destiné à protester contre la loi du 28 décembre dernier qui aggrave singulièrement la répression à l'égard des ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont amenés à aider des « sans papier ». Voici le texte de l'appel et les noms des premières personnalités qui l'ont signé.

*« Lorsqu'une loi est inhumaine,  
c'est un devoir de s'opposer à la loi ».*

Abbé Pierre

« Tout près de nous, silencieusement, des hommes, des femmes, des enfants, vivent dans la misère et dans la peur. Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents, des malades atteints de pathologies graves expulsés, des demandeurs d'asile algériens, des réfugiés de l'ex-Yougoslavie, sont déboutés et menacés d'être renvoyés dans leur pays d'origine.

Dans notre état de Droit, nombreux sont ces étrangers qui se trouvent en situation irrégulière bien souvent parce que les droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués par les récentes dispositions gouvernementales.

Dans le Journal Officiel du 28 décembre 1994, on peut lire le texte de la Loi n° 94-1136 du 27 décembre qui prolonge la loi du 31 décembre 1991 portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945. Le titre I est ainsi libellé: « Toute personne qui, alors qu'elle se trouvait en France, aura par aide directe ou indirecte facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 200.000 francs ».

Nous, soussignés, mettons en garde les pouvoirs publics contre une utilisation monstrueuse de cette loi qui instaurerait le délit de la solidarité.

Dans ce cas, un médecin qui aura soigné en urgence un étranger en situation irrégulière, un militant qui aura aidé un réfugié débouté du droit d'asile à remplir un dossier, un citoyen qui se sera lié d'amitié avec un « sans papier », risquent d'être fortement condamnés.

**Ainsi, nous déclarons que, conformément à notre devoir de citoyens, nous avons déjà aidé ces hommes et ces femmes qu'on appelle les « sans papiers » et/ou sommes disposés à aider les étrangers en situation irrégulière. »**

**Premiers signataires :**

Henri Alleg, Gilberte Alleg-Salem, Josette Audin, Jules Borker, Claude Bourdet, Pierre Bourdieu, Jean-Claude Bouvier, Joëlle Brunerie-Kauffmann, Suzanne de Brunhoff, Edmonde Charles-Roux, Monique Chemillier-Gendreau, Genevière Clancy, Gérard Conte, Jean-Luc Einaudi, Jean-Jacques de Felice, Charles Fiterman, Fausto Giudice, François et Françoise Grémy, Colette Guillaumin, Mohamed Harbi, Mgr Herbulot, Albert Jacquard, Alain Joxe, Charles Lederman, Colette Magny, Marie-Clarie Mendes France, Bernard Noël, Gérard Noiriel, Marc Ogeret, Hélène Parmelin-Pignon, George Pau-Langevin, Gilles Perrault, Roger Pic, Ernest Pignon-Ernest, Frédéric Pottecher, Jack Ralite, Claude Roy, Raoul Sangla, Catherine Sauvage, Laurent Schwartz, Leïla Sebbar, Jean Suret-Canale, Philippe Tancelin, Irène Terrel, Patrick Tillie, Dominique Tricot, Jean-François Vilar, Claude Villers, Marina Vlady, Michel Vovelle.

## HOMMAGE A PAUL-ÉMILE VICTOR

Au moment de la disparition de Paul-Emile Victor, les médias ont insisté à juste titre sur l'humanisme profond qui sous-tendait sa vie d'explorateur, d'ethnologue, de précurseur en beaucoup de domaines. Pionnier dans le développement moderne de l'ethnologie, il avait montré, en dehors de toute influence d'école, que la connaissance des hommes doit être non seulement élaborée au contact de ceux qu'elle vise, mais avec eux.

Ce qu'il a trouvé de son propre mouvement, en vertu d'une exigence moral, la science n'a fait que le confirmer depuis. Ce n'est seulement vrai pour la science, tous les militants du MRAP ont fait leur ce principe de réflexion et d'action.

Et puis il y a eu le pacifisme, le refus des divisions absurdes entre les hommes. L'idée de faire de l'Antarctique une propriété commune de l'humanité n'était pas seulement "économique" au sens étroit, c'était l'idée que demain, si les hommes savent s'unir, la terre leur appartiendra réellement comme elle leur a été donnée, en indivision. Nous sommes fiers de penser que Paul-Emile Victor avait jugé logique, comme naturel, de faire partie du comité d'honneur du MRAP.

Jean-Jacques Kirkyacharian  
Membre de la présidence du MRAP

### Différences

89, rue Oberkampf  
75543 Paris Cedex 11  
Tél. : 43 14 83 53  
Télécopie : 43 14 83 50

•  
**Directeur de la publication**  
Mouloud Aounit

•  
**Gérant bénévole**  
Martial Le Nancq

•  
**Rédactrice en chef**  
Cherifa Benabdessadok

•  
**Administration - gestion**  
Patricia Jouhannet

•  
**Abonnements**  
Isabel Dos Martires  
120 F pour 11 numéros/an  
12 F le numéro

•  
**Impression**  
Montligeon  
Tél. : 33 85 80 00

•  
**Commission paritaire**  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1992-10